



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2022 AUX FRAIS DES SEJOURS
D'ETE**

**DÉCISION N° DM-22-041
EN DATE DU 10 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant modification de la structure du quotient familial applicable notamment aux séjours de vacances et aux sorties scolaires avec et sans hébergement ;

VU la décision n° DM-21-362 du 18 octobre 2021 fixant les participations familiales 2022 aux séjours prestataires d'été ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la participation des familles pour les séjours d'été 2022 organisés par des prestataires choisis par la ville de Vincennes afin de tenir compte de la révision des prix des séjours prévus au marché des séjours ;

D É C I D E

D'ANNULER la décision n° DM-21-362 du 18 octobre 2021 fixant les participations familiales 2022 aux séjours prestataires d'été ;

DE FIXER la participation des familles pour le séjour bord de mer de juillet 2022 à Saint-Martin-de-Bréhal (séjour de 13 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	383 €	413 €	463 €	504 €	534 €	584 €	625 €	655 €	725 €	787 €	984 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour équitation de juillet 2022 à Chamberet (séjour de 14 jours pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	373 €	410 €	455 €	501 €	547 €	583 €	647 €	701 €	765 €	885 €	1023 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour linguistique de juillet 2022 en Irlande (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour	690 €	756 €	838 €	903 €	985 €	1067 €	1182 €	1281 €	1395 €	1440 €	1728 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220210-lmc1H9362H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2022
Date de Publication : 10/02/2022

le séjour											
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DE FIXER la participation des familles pour le séjour découverte d'un pays de juillet 2022 « *de Rome à Barcelone* » (séjour de 14 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	576 €	631 €	699 €	754 €	822 €	891 €	987 €	1069 €	1165 €	1318 €	1613 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sports,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220210-Imc1H9362H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2022
Date de Publication : 10/02/2022